



ARP défaillant & gestion du portefeuille de clients - Réflexions

Elia - 18/11/2013
WG Belgian Grid

25.11.2013 Auteur changer dans le masque de titre



Contexte & problématique à analyser



Consultation "Modification du Contrat ARP"

- Onmiddellijke opschorting (art. 9 ARP-contract): gevolgen duidelijk preciseren - wat te doen met klanten in evenwichtssperimeter ?
- Texte inchangé sur ce point => Analyse

Analyse

Comment assurer la gestion du portefeuille d'un ARP dont le contrat est suspendu/résilié immédiatement ?

- Problématique à régler avec les stakeholders concernés => trajet en UG (Recommandation ?)
- Problématique pour un ARP avec positions physiques (ARP « pur trader » hors scope ?)
- Intérêt des régulateurs pour la problématique
- Processus opérationnel (pas de contractualisation, au moins dans un premier temps)

Processus de réflexion

Etape 1 : Identifier les possibilités

Solutions existantes dans le marché ?

- Créer un ARP de secours ? Utiliser l'ARP pertes de bouclage ?
- Benchmark dans pays voisins ?
- Transposer des solutions appliquées en distribution
 - Fournisseur de secours désigné par chaque GRD
 - Processus Atrias ?
 - ...

Questions clés

- Quoi = Quelle solution ?
- Qui si solution « ARP de secours » : ACH ? Head of pool ? ARP pré-désigné ?...
- Quand = timing d'activation de la solution, en cas de suspension immédiate (art. 9 contrat): quand la mettre en œuvre ? délai opérationnels ? avertissements à qui ?...

Processus de réflexion

Etapes 2 & 3: Définition & Mise en œuvre de la solution

Définition de la solution

Critères:

- Solution simple et pragmatique
- En phase avec les processus de marché existants
- A pouvoir appliquer très rapidement
- Pas de conséquences négatives pour le marché

Mise en œuvre de la solution

Critères:

- Processus opérationnel standard
- Pas de contractualisation, au moins dans un premier temps
- Approbation du processus par les régulateurs